

Section A – Renseignements sur le parti

Nom complet du parti	Nom complet de l'agent principal
----------------------	----------------------------------

Section B – Renseignements sur l'événement

Nom de l'événement	Date de délivrance du bref aaaa/mm/jj	Jour de l'élection aaaa/mm/jj
--------------------	--	----------------------------------

Section C – Documents requis

Les documents suivants **DOIVENT** accompagner ce rapport :

Partie 1 Partie 2 Partie 3 Partie 4 Rapport du vérificateur

Section D – Déclaration

Par la présente, je déclare que, à ma connaissance, les renseignements contenus dans le présent rapport sont complets et exacts.

Signature de l'agent principal	Date de signature de l'agent principal aaaa/mm/jj
--------------------------------	--

Section E – Avis de confidentialité

Les renseignements personnels contenus dans le présent *Rapport d'un parti enregistré sur l'élection générale* (le Rapport) sont recueillis afin de satisfaire aux exigences liées au financement politique énoncées dans la *Loi électorale du Canada* (la Loi). Ces renseignements peuvent être communiqués au commissaire aux élections fédérales pour veiller à l'observation et à l'exécution de la Loi. Quiconque ne présente pas ce Rapport au directeur général des élections (DGE) contrevient à la Loi. La Loi exige que ce Rapport soit publié par le DGE, selon les modalités qu'il estime indiquées. Le DGE est tenu, aux termes de la Loi, de rendre le Rapport disponible pour consultation à quiconque en fera la demande. En ce qui a trait à vos renseignements personnels, la *Loi sur la protection des renseignements personnels* vous garantit les droits suivants : a) le droit d'accès; b) le droit de demander des corrections au besoin; c) le droit de protection. Vous avez le droit de déposer une plainte auprès du commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de vos renseignements personnels. Vos renseignements personnels sont conservés dans le fichier de renseignements personnels (FRP) Financement politique - Élections PPU 010. On trouvera une description du FRP à elections.ca.

Section A – Dépenses de publicité partisane assujetties au plafond

N°	Type de dépense de publicité partisane	1 Montant payé \$	2 Bien ou service contribué ou cédé \$	3 Créance impayée \$	4 Total (1 + 2 + 3) \$
1.	En ligne				
2.	Médias imprimés				
3.	Radio				
4.	TV				
5.	Autres				
6.	Total (lignes 1 à 5)				

Plafond des dépenses de publicité partisane	\$ _____
---	----------

Section B – Dépenses en matière d'accessibilité

N°	Type de dépense en matière d'accessibilité	1 Montant payé \$	2 Bien ou service contribué ou cédé \$	3 Créance impayée \$	4 Total (1 + 2 + 3) \$
1.	Sites web accessibles				
2.	Services d'interprétation en langue des signes				
3.	Produits de communication				
4.	Travaux de construction et de rénovation				
5.	Autres				
6.	Total (lignes 1 à 5)				

N°	Type de dépense électorale visé par le plafond	1	2	3	4
		Montant payé	Bien ou service contribué ou cédé	Créance impayée	Total (1 + 2 + 3)
		\$	\$	\$	\$
1.	Publicité – En ligne				
2.	Publicité – Médias imprimés				
3.	Publicité – Radio				
4.	Publicité – TV				
5.	Publicité – Autres				
6.	Sondages électoraux ou autres, ou autres types de recherche				
7.	Tournée du chef – Net				
8.	Bureau national				
9.	Services professionnels				
10.	Salaires et avantages sociaux				
11.	Déplacements – Autres que la tournée du chef				
12.	Services d'appels aux électeurs				
13.	Autres				
14.	Total (lignes 1 à 13)				

Plafond des dépenses électorales	_____ \$
---	----------

